



OIAC

Conseil exécutif

Cinquante-cinquième session

17 – 20 février 2009

EC-55/DG.14

17 février 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
À LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Madame la Présidente,
Éminents collègues,

1. Je vous souhaite à tous la bienvenue à la cinquante-cinquième session du Conseil exécutif, la première de 2009. Il va sans dire, Madame la Présidente, que c'est à nouveau un grand plaisir pour moi et mes collègues de travailler sous votre direction. L'année a très bien commencé pour l'OIAC, avec l'adhésion de deux nouveaux États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Cela porte à 186 le nombre d'États parties à cette Convention dont le succès est confirmé. Nous avons tous accueilli le Liban lors de la treizième session de la Conférence des États parties en décembre dernier, et aujourd'hui c'est avec grand plaisir que je souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Iraq, le plus récent État membre de l'OIAC.
2. Les remarquables progrès faits vers l'adhésion universelle à la Convention sont un indicateur important de son succès. Néanmoins, nous savons tous qu'il reste plusieurs autres défis. Ces défis appellent une unité d'objectif et une action concertée. Moi-même et le Secrétariat technique aimerions rassurer les délégations sur notre constante et ferme détermination à poursuivre nos efforts pour préserver l'esprit constructif de compromis et de consensus qui rend le bilan multilatéral de l'OIAC si unique et si exemplaire. Cet objectif, en même temps, doit rester un objectif partagé et chacun d'entre nous doit contribuer de façon convaincante et inlassablement à sa réalisation.

Madame la Présidente,

3. Des progrès continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre des programmes du Secrétariat technique. Je commencerai mon rapport sur les activités du Secrétariat par le sujet de la démilitarisation chimique et de la vérification.

Démilitarisation chimique et vérification

4. Les États parties qui ont déclaré des armes chimiques progressent de manière régulière vers l'objectif de la destruction complète de leurs stocks. À cet égard, au



31 janvier 2009, les inspecteurs de l'OIAC avaient vérifié la destruction de 29 741 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 42,76 pour cent des stocks totaux déclarés par six États détenteurs. La quantité d'armes chimiques de la catégorie 2 détruite reste inchangée, à 915 tonnes (soit 51,8 pour cent du total déclaré).

5. Les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Inde et la Jamahiriya arabe libyenne ont communiqué leurs sixième et septième rapports sur les progrès réalisés en vue d'achever la destruction de leurs armes chimiques de la catégorie 1 en temps voulu. Comme précédemment, le Secrétariat a pu recouper les données rassemblées lors de la vérification systématique de la destruction avec les informations fournies dans ces rapports. En outre, la Chine et le Japon ont présenté chacun deux rapports sur les progrès réalisés en vue de la destruction des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine.
6. Les États-Unis ont détruit à ce jour environ 16 126 tonnes, soit 58 pour cent de leurs stocks. Deux installations de destruction de cet État partie – Tooele et Pine Bluff – détruisent actuellement de l'ypérite contenue dans des conteneurs d'une tonne. En outre, une équipe d'inspection de l'OIAC a été chargée de la surveillance des opérations liées à l'achèvement de la campagne d'agent à Anniston et au post-traitement de l'hydrolysate résultant de la destruction de trois conteneurs présentant des fuites à Blue Grass. Umatilla, et bientôt après Anniston, se prépare pour la campagne d'ypérite, dont le lancement est prévu en avril et en juin respectivement; le système de destruction aux explosifs de Pine Bluff est toujours en période d'inactivité.
7. Je souhaite mentionner ici, puisque j'ai parlé des États-Unis, une lettre que m'a adressée le Président Obama en réponse à ma lettre de félicitations que je lui avais envoyée en novembre dernier. Dans cette lettre, le Président Obama indique son inclination à ce que nous travaillions ensemble dans un esprit de paix et d'amitié pour construire un monde plus sûr. Cela nous donne à tous à l'OIAC, incontestablement, des raisons d'être satisfaits et nous attendons avec intérêt de promouvoir et de renforcer la coopération avec les États-Unis d'Amérique en vue du succès de la Convention.
8. Pour sa part, la Fédération de Russie a achevé la destruction d'environ 11 960 tonnes, soit 29,84 pour cent, de ses armes chimiques de la catégorie 1. La destruction des armes chimiques à Léonidovka a commencé le 2 septembre 2008 par l'insertion d'un réactif dans des bombes aéroportées remplies de Vx. La vidange de la masse réactionnelle résultante est actuellement en cours. Pour l'heure, on ne signale la destruction d'aucune arme chimique à cette installation, vu que les unités de traitement thermique et de mutilation ne sont pas en fonctionnement. Deux autres installations – Kambarka et Maradykovski – fonctionnent aussi actuellement en Fédération de Russie. Kambarka est en passe d'achever la destruction de la lewisite résiduelle de cuves de stockage en vrac. Maradykovski, de son côté, continue le traitement thermique de la masse réactionnelle et des corps de munitions vidés et préalablement mutilés (par la fusion du pas de vis de l'ogive). Un examen technique final de l'installation de Chtchoutchyé s'est déroulé en novembre 2008, période pendant laquelle cette installation en était à l'étape finale des préparatifs, de la mise en place et

de l'essai de l'équipement pour lancer la destruction des armes chimiques. Récemment, la Fédération de Russie a notifié au Secrétariat que Chtchoutchyé commencerait l'essai de l'équipement avec des agents actifs à compter du 5 mars 2009. En conséquence, une équipe d'inspection sera déployée au site pour assurer la vérification systématique de la destruction, conformément à la notification en vigueur.

9. Je souhaite également mentionner que, compte dûment tenu des obligations des États parties au titre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et en réponse à une demande de la Fédération de Russie, le Secrétariat a convenu avec cet État partie d'un ajustement du chiffre communiqué pour les quantités globales d'armes chimiques initialement déclarées. Cet ajustement, qui concerne les agents épaississants faisant partie des agents chimiques visqueux, n'affecte ni ne limite l'obligation de cet État partie de détruire la totalité de son stock d'armes chimiques. Il sera demandé à cet État partie de convenir avec le Secrétariat des détails pratiques pertinents. Le Secrétariat communiquera des informations complémentaires dans les rapports d'activité en matière de vérification pour 2008 et 2009 et dans d'autres documents pertinents.
10. J'attends également avec intérêt ma visite imminente en Fédération de Russie, dans la deuxième semaine de mars, où j'aurai le privilège de rendre visite à S. E. M. Sergey V. Lavrov, Ministre des affaires étrangères, à d'autres hautes personnalités et à des membres du Parlement.
11. L'Inde a progressé et a détruit une quantité d'armes chimiques de la catégorie 1 correspondant à 98,72 pour cent de la quantité totale des armes déclarées de ce type. Suite à l'achèvement de la destruction des fonds de cuves irrécupérables se trouvant dans les cuves de stockage en vrac, l'installation de destruction de cet État partie a commencé la destruction des munitions chimiques remplies d'ypérite restantes en janvier. Pour augmenter la capacité, une seconde usine d'incinération a été construite à l'installation, qui devrait achever la destruction de la totalité de son stock d'armes chimiques d'ici le 29 avril 2009. Nous nous réjouissons vraiment de l'achèvement par l'Inde de la destruction de son stock déclaré d'armes chimiques.
12. Le Secrétariat a mené un examen technique final du site de rechargement de produits chimiques de Ruwagha (Jamahiriya arabe libyenne) du 7 au 14 janvier 2009. L'équipe du Secrétariat a noté que le site n'était pas prêt à commencer les opérations de rechargement, comme prévu au départ, pour le 15 janvier 2009, en raison de l'absence ou de l'installation incomplète de l'équipement de procédé et de surveillance requis. Au cours de la visite, ainsi que dans leur septième rapport sur les progrès réalisés en vue de l'achèvement de la destruction de leurs armes chimiques de la catégorie 1, les autorités libyennes ont souligné que l'assemblage final et la mise en service de l'installation n'auront pas lieu avant le 15 mars 2009, date à laquelle il faudra un nouvel examen avant le lancement effectif des opérations de rechargement.
13. La Chine et le Japon, de leur côté, viennent juste d'achever le premier essai d'exhumation à Haerbaling. Les résultats de cet essai et d'autres essais similaires devraient fournir plus d'informations sur l'état des armes chimiques abandonnées enterrées là-bas, informations qui seront importantes pour les efforts ultérieurs de récupération. La Chine et le Japon ont commencé à discuter avec le Secrétariat

technique d'un projet d'accord d'installation et de plan détaillé de vérification. Le deuxième cycle de réunions sur le sujet est prévu pour la fin de ce mois, ici à La Haye. Bien que, pour l'heure, il n'y ait eu aucune destruction d'armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine et que la construction des installations de destruction n'ait pas encore commencé, nous apprécions vivement les efforts de ces États parties et attendons avec impatience le début de la destruction dans les meilleurs délais. Le Secrétariat technique les appuie pleinement, conformément aux dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

14. Le dernier point sur les activités de destruction concerne l'installation de fabrication d'armes chimiques (lewisite) de Dzerjinsk (Fédération de Russie). Une fois que toutes les conditions de certification de la destruction de cette installation ont été réunies, le Secrétariat a émis en janvier 2009 un certificat de destruction pour cette installation de fabrication.

Division de l'inspection

15. Passant maintenant à la Division de l'inspection, je souhaite mentionner que nous avons récemment accueilli notre dernier groupe d'inspecteurs en date, le Groupe I. Ce groupe comprend 16 inspecteurs de 15 nationalités différentes. Ils suivent actuellement un programme de formation qui comprend quatre semaines de formation générale, trois semaines de formation spécialisée, trois semaines de formation à la sécurité, une semaine de formation aux enquêtes sur des allégations d'emploi et à l'inspection par mise en demeure, ainsi qu'un module de deux semaines de simulations d'inspection, en plus de la formation sur le terrain qu'ils recevront lors de missions réelles. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude aux Gouvernements de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Slovaquie et de Suisse pour l'assistance précieuse qu'ils ont apportée à la formation de ces nouveaux inspecteurs.
16. Même si nous sommes occupés à former ce dernier groupe d'inspecteurs en date, nous sommes déjà en plein processus de sélection du prochain groupe d'inspecteurs, à savoir le Groupe J. Le processus de sélection de ce groupe sera parachevé sous peu et il devrait nous amener 14 nouveaux inspecteurs. Nous prévoyons que ce groupe rejoindra l'Organisation pour la fin du mois d'avril 2009.

Inspections de l'industrie

17. Permettez-moi de passer maintenant aux inspections au titre de l'Article VI. Soixante-sept inspections ont été effectuées depuis la cinquante-quatrième session du Conseil, ce qui inclut : 2 inspections à des installations du tableau 1; 10 à des sites d'usines du tableau 2, dont 2 avec prélèvement et analyse; 8 à des sites d'usines du tableau 3; et 47 à d'autres installations de fabrication de produits chimiques.
18. J'aimerais également me référer à deux documents sur l'étoffement des informations dans les déclarations des AIFPC, qui ont été préparés et soumis au Conseil par le Secrétariat l'année dernière. Ces documents ont été communiqués juste avant la

cinquante-troisième session du Conseil et ils ont également été présentés aux États parties le 8 juillet. Ce sujet est maintenant à l'ordre du jour de la présente session du Conseil et j'attends avec intérêt l'examen ultérieur de ces documents par les États membres – à la fois au Conseil et bien sûr dans le cadre des consultations sur la série de questions relatives à l'industrie, qui ont commencé le 14 novembre dernier et se poursuivent cette année.

19. J'aimerais également mentionner l'intention du Secrétariat technique d'organiser un séminaire, pour lequel nous chercherons des financements volontaires, sur des questions en lien avec les AIFPC en marge de la réunion des autorités nationales prévue pour novembre de cette année. Nous vous tiendrons informés en la matière à mesure qu'avance rapidement la planification et nous espérons avoir un format définitif très prochainement.
20. Un rapport sur les résultats de la méthode modifiée de sélection des autres installations de fabrication de produits chimiques à inspecter a été distribué aux États parties avant la présente session du Conseil (EC-55/DG.8 du 2 février 2009). Les résultats de l'application de cette méthode modifiée en 2008 étaient conformes à ce qui était prévu lorsque j'ai annoncé la méthode modifiée de sélection en 2007 (S/641/2007 du 25 mai 2007 et Corr.1, en anglais seulement, du 4 juin 2007).
21. En conséquence, les principaux faits établis sont conformes avec ce que j'ai également communiqué à la cinquante-quatrième session du Conseil, à savoir que l'utilisation de la méthode modifiée s'est traduite par :
 - a) la sélection de davantage de sites d'usines dans les États parties qui avaient déclaré un nombre relativement élevé de sites d'usines AIFPC inspectables;
 - b) la sélection de sites d'usines AIFPC plus pertinents par l'utilisation des résultats de l'algorithme A14.
22. Je souhaite également rappeler que la méthode modifiée reste une mesure provisoire, utilisée en attendant que les États parties s'accordent sur une méthode définitive de sélection des sites. Je demande instamment aux États parties d'examiner sérieusement ce dernier point concernant la sélection des sites.

Le Système d'information pour la vérification et les déclarations électroniques

23. Le Système d'information pour la vérification et les déclarations électroniques sont également un important sujet que j'aimerais aborder maintenant. L'informatisation des activités liées à la vérification progresse à un rythme soutenu. Au cours de 2008, les modules de logiciel pour la planification des inspections des AIFPC et des installations du tableau 3 sont devenus opérationnels. En 2009, le système sera étendu pour permettre la manipulation de données sur la vérification des armes chimiques et de leur destruction.
24. Un vif intérêt a été suscité dans les États parties par le nouvel outil logiciel, le logiciel de déclarations électroniques pour les autorités nationales (EDNA), qui facilite la

communication des déclarations sous format électronique. Soixante-seize représentants de 54 États parties ont été formés à son utilisation lors de la treizième session de la Conférence des États parties et les journées des autorités nationales, également en décembre 2008, ont été utilisées à cette même fin. Le Secrétariat est déterminé à poursuivre le développement de cet outil, qui réduira significativement le fardeau que constituent la transmission et le traitement des déclarations, à la fois pour les États parties et au sein du Secrétariat.

25. Le Secrétariat a également amélioré sa communication d'informations aux États parties en fournissant sous forme électronique les données de déclarations que les États parties demandent afin de s'assurer du respect continu de la Convention par les autres États parties (c'est-à-dire des déclarations caviardées). Ces informations ont été communiquées aux 17 États parties qui les ont demandées.

Présentation des déclarations dans les délais

26. En réponse à la décision EC-51/DEC.1 (du 27 novembre 2007) qui se réfère à la présentation dans les délais par les États parties des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention, un rapport de situation sur la présentation dans les délais des déclarations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été communiqué au Conseil (EC-55/DG.12 du 5 février 2009). Je souhaite attirer votre attention sur la nette amélioration dans ce domaine pendant la dernière partie de 2008. Pendant cette période plus de 80 pour cent des États parties avaient présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2009 avaient fait dans les temps et tous ceux qui n'ont pas pu respecter le délai ont indiqué les difficultés qui avaient été rencontrées pour ce faire. En comparaison, au premier semestre de 2008, moins de la moitié (soit 46 pour cent) des États parties avaient communiqué leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2007 dans les délais et moins d'un quart (soit 24 pour cent) de ceux qui n'avaient pas réussi à respecter le délai avaient indiqué les difficultés qu'ils avaient rencontrées.
27. En outre, depuis novembre 2007, après l'adoption de la décision EC-51/DEC.1, six États parties (un en 2007 et cinq en 2008) ont communiqué leurs déclarations initiales ou ont complété leurs déclarations initiales au titre de l'Article VI. Quinze États parties doivent encore transmettre ou compléter leurs déclarations initiales au titre de l'Article VI et je les encourage à le faire dans les meilleurs délais. Le Secrétariat, pour sa part, se tient prêt à fournir avis et assistance toutes les fois que cela sera nécessaire.

Coopération internationale et assistance

Assistance et protection

28. Pendant l'intersession, un cours avancé et un cours de base à l'intention de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance du Secrétariat ont eu lieu du 27 au 30 octobre 2008 et du 11 au 13 février 2009, respectivement, avec l'appui financier du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

29. Le Royaume-Uni a également financé un cours pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence, qui s'est déroulé à Trinité-et-Tobago du 13 au 17 octobre. Un cours international sur les aspects médicaux de la défense contre les armes chimiques, conjointement organisé avec l'autorité nationale de la République islamique d'Iran, s'est tenu à Téhéran du 1^{er} au 5 novembre. Un cours biennal de protection à l'intention des pays hispanophones a été organisé conjointement avec le Gouvernement espagnol à Madrid du 10 au 19 novembre.
30. Avec l'appui financier du Gouvernement tchèque, un cours suisse de laboratoire a eu lieu à Spiez (Suisse) du 10 au 14 novembre à l'intention des États de la sous-région d'Afrique orientale. Un nouveau projet à l'intention des États parties d'Afrique occidentale a été lancé avec l'appui de la Suisse. Une réunion de planification a eu lieu à Dakar (Sénégal) du 27 au 28 novembre. Un cours national de formation à l'intervention d'urgence a été organisé en Algérie du 24 au 28 novembre pour des experts de divers services jouant un rôle dans les interventions d'urgence. Le pays hôte a fourni un appui financier et logistique.
31. Avec le Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements (RACVIAC), le Secrétariat a organisé un séminaire pour les États parties d'Europe du Sud-Est, consacré aux déclarations au titre de la Convention. Ce séminaire se tient cette semaine même à Rakitje (Croatie).
32. Enfin, trois missions techniques d'évaluation des offres d'assistance au titre du paragraphe 7 de l'Article X ont été effectuées en Espagne, dans la Fédération de Russie et en Ukraine en novembre et décembre 2008. Les deux dernières visites ont été appuyées financièrement par l'Action commune 2007 de l'Union européenne.

Madame la Présidente,

Coopération internationale

33. Au cours de la période considérée, diverses activités ont également été menées dans le domaine de la coopération internationale. Vous vous rappellerez sans doute l'événement très réussi d'une journée organisée à l'intention des autorités nationales le 1er décembre 2008 au siège de l'OIAC, à la demande et avec le soutien financier de l'Union européenne (UE). L'objectif de la journée parrainée par l'UE était de promouvoir un atelier interactif afin d'aider les autorités nationales dans leur renforcement des capacités pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention et de renforcer leur dialogue avec l'industrie. Plus de 190 participants de 87 États parties ont pris part aux diverses activités organisées à cette occasion, qui ont compris des ateliers juridiques, des panels industriels et des exposés faits en plénière.
34. Une compilation des exposés faits lors de la journée parrainée par l'UE sera bientôt publiée et communiqué aux États membres. Je voudrais ici mentionner que l'UE a fait part de sa volonté de renouveler son généreux appui aux activités de l'OIAC dans le cadre d'une nouvelle action commune, qui sera construite sur les travaux réalisés au cours des dernières années. Les préparatifs de cette action commune sont déjà en cours et s'achèveront en principe au cours des prochains mois. Une fois de plus, nous

sommes très reconnaissants à l'UE pour son appui permanent et ses contributions financières. Ce soutien témoigne du ferme engagement propre de l'Union européenne envers la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et, nous l'espérons, de sa pleine confiance en notre aptitude à exécuter des programmes de haute qualité.

35. Les préparatifs sont également en cours pour l'édition 2009 du Programme des scientifiques associés, qui se tiendra cette année du 17 juillet au 25 septembre et réunira 28 participants. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les États membres à continuer d'appuyer ce programme très réussi en offrant des possibilités de formation dans leurs industries chimiques.
36. Les cours sur le développement des compétences analytiques ont été élargis. Ils comprennent un nouvel élément majeur, à savoir le lancement du cours de base de chimie analytique, qui se tiendra du 23 mars au 4 avril. Cette nouvelle initiative dans le cadre du Programme de l'OIAC pour l'Afrique est conjointement organisée par l'OIAC, les laboratoires Protechnik à Pretoria (Afrique du Sud) et l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN). Le cours se tiendra aux laboratoires Protechnik et concernera 12 professionnels africains de la chimie, sur un total de 40 demandes reçues (qui participent à l'analyse, à la synthèse ou au contrôle qualité de produits chimiques liés à la Convention).
37. Dans le cadre du Programme d'appui aux conférences, l'approbation a été donnée pour le soutien à deux conférences, au Bangladesh et en Croatie.

Soutien à l'application de la Convention

38. Dans le domaine du soutien à l'application de la Convention, au cours de la période considérée, le Secrétariat technique a mené huit activités de soutien à l'application. Parmi elles un cours régional de formation de base à l'intention des autorités nationales des pays d'Asie et un cours sous-régional sur les douanes, à l'intention des États parties de la région du Conseil de coopération du Golfe (CCG), tous deux tenus à Doha (Qatar).
39. Un atelier juridique sous-régional pour l'Afrique centrale et de l'ouest a été également tenu en Gambie et deux visites d'assistance technique bilatérales ont été faites, l'une en Sierra Leone et l'autre au Laos.
40. Deux réunions régionales des autorités nationales pour l'Asie et l'Afrique ont été organisées au Bangladesh et en Ouganda en octobre et novembre 2008, respectivement, cette dernière sous l'égide du Programme pour l'Afrique.
41. Au cours de la période considérée, le Secrétariat technique a accueilli la dixième réunion annuelle des autorités nationales, qui s'est tenue ici au siège de l'OIAC du 28 au 30 novembre 2008. Cette réunion a été axée sur le rôle de l'industrie dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, et notamment les récents développements concernant les déclarations et la vérification de l'industrie au titre de l'Article VI. Plus de 190 participants de 92 États parties ont participé à cette

réunion, qui a permis d'organiser plus de 100 consultations entre le Secrétariat et 91 autorités nationales individuelles, posant ainsi les bases d'une coopération et d'une consultation plus étroites à l'avenir.

42. Je souhaite saisir cette opportunité pour remercier le Qatar, le Japon et les Pays-Bas pour les généreuses contributions qu'ils ont fournies et qui ont permis la réalisation de ces activités.

Évaluation des programmes de coopération internationale et d'assistance

43. Les activités liées à la poursuite du développement des capacités d'évaluation de la Division de la coopération internationale et de l'assistance dans le domaine de la gestion des programmes se poursuivent. Avec le soutien financier du Gouvernement néerlandais, un cours de formation à l'intention de membres du personnel sélectionnés dans tout le Secrétariat a été organisé en novembre 2008. Une fois de plus, je remercie les Pays-Bas pour leur précieuse assistance.
44. Une formation supplémentaire à l'intention d'un membre du personnel de la Division de la coopération internationale et de l'assistance est prévue le mois prochain. En outre, cette division revoit actuellement ses outils d'évaluation et pratiques passées, dans un effort destiné à établir des propositions de renforcement et d'amélioration du processus d'évaluation.

Mise en œuvre de l'Article VII

45. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Article VII, le Secrétariat, sur demande, a continué de prêter assistance aux États parties dans ce domaine.
46. Avec la notification de la mise en place de l'autorité nationale iraquienne, et je félicite l'Irak d'avoir mis en place cette autorité dès le premier jour de l'entrée en vigueur de la Convention à son égard, le nombre des États parties qui disposent d'une autorité nationale a augmenté à 178. Un État partie supplémentaire, l'Azerbaïdjan, a informé le Secrétariat qu'il a en place une législation couvrant tous les domaines clés. Ceci porte le nombre des États parties qui ont respecté cette obligation à 83. Quarante-trois autres États parties ont informé l'OIAC qu'ils ont en place des lois qui couvrent certains domaines clés.

Universalité et relations extérieures

47. Comme je l'ai mentionné précédemment, le Liban et l'Iraq ont adhéré à la Convention, qui est entrée en vigueur pour ces deux pays le 20 décembre 2008 et le 12 février 2009, respectivement. Leur adhésion représente un progrès important dans la promotion de l'universalité comme facteur pour faire avancer la paix et la sécurité dans la région. L'adhésion de ces deux pays nous rapproche énormément d'une interdiction pleinement mondiale des armes chimiques. De son côté, le Secrétariat technique reste prêt à travailler avec ces deux pays dans leurs efforts en vue de mettre en œuvre efficacement la Convention. En particulier, nous sommes prêts à recevoir et à traiter les déclarations que l'Iraq devra soumettre en application de la Convention

dans les 30 jours après l'entrée en vigueur et qui détermineront les mesures à prendre aussi bien par cet État partie que par le Secrétariat technique. Je voudrais souligner ici que le Secrétariat est pleinement prêt à effectuer toutes inspections qui, à la lumière de la déclaration initiale imminente de l'Iraq, pourraient être requises dans ce pays. Naturellement, lorsque viendra le moment de telles inspections, comme c'est le cas dans toutes les missions que nous réalisons, toutes les considérations pertinentes seront dûment prises en compte, et notamment la question prioritaire de la sécurité du personnel de l'OIAC.

48. Il y a eu également d'importants développements dans la région des Caraïbes. En décembre 2008, le Directeur général adjoint John Freeman a effectué une visite de haut niveau aux Bahamas, où il a rencontré aussi bien le Gouverneur général que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères. Il était accompagné d'une équipe d'experts du Secrétariat technique, et ils ont tous rencontré diverses parties prenantes nationales des Bahamas. Le Secrétariat a été à nouveau assuré de l'intention ferme de cet État d'adhérer à la Convention le plus tôt possible et d'en respecter pleinement les dispositions. À la demande du Ministère des affaires étrangères, deux experts du Secrétariat se rendent aux Bahamas à la fin de ce mois afin de participer à une deuxième série de consultations des parties prenantes nationales et d'examiner des aspects spécifiques liés aux déclarations. Ces préparatifs intensifs sont un signe que les Bahamas sont prêtes à adhérer bientôt à la Convention.
49. De son côté, la République dominicaine a également fait d'importants progrès sur la voie de la ratification de la Convention. La ratification a été approuvée par les deux chambres de son Parlement et le Ministère des affaires étrangères prépare actuellement l'instrument de ratification. J'ai envoyé des communications au Secrétaire d'État de la République dominicaine, en félicitant son pays pour ces importantes mesures et en lui indiquant que le Secrétariat est prêt à lui fournir une assistance complémentaire.
50. Dans le cas du Myanmar, nous attendons toujours avec intérêt que ce pays adhère à la Convention au plus tôt. Bien entendu nous restons disposés et prêts à fournir un soutien dans le cadre de ce processus. Dans le cas de la République populaire démocratique de Corée, nous n'avons pas avancé. Notre détermination reste toutefois la même, conformément au mandat fixé par la deuxième conférence d'examen, selon lequel tous les États non parties devraient adhérer au plus tôt et sans conditions préalables. Nous poursuivrons donc nos efforts pour essayer d'entrer en rapport avec la République populaire démocratique de Corée afin de leur faire une présentation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
51. Le Secrétariat poursuit également les préparatifs de l'atelier sur l'universalité de la Convention au Moyen-Orient et dans le Bassin méditerranéen, qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) les 16 et 17 avril. Je suis en contact avec les ambassadeurs d'Égypte et d'Israël à La Haye et, par l'intermédiaire de mon cabinet, avec l'ambassade de la République arabe syrienne à Bruxelles. Il s'agit là de la poursuite de notre dialogue avec ces pays. Les efforts visant à faire de l'atelier d'Istanbul un succès seraient assurément renforcés par tout soutien que nos États membres peuvent offrir en encourageant l'Égypte, Israël et la République arabe syrienne à participer à

l'événement à un niveau suffisamment élevé. J'espère sincèrement aussi que les États membres envisageront de participer à l'atelier, ce qui sera une excellente occasion d'envisager et d'appuyer la promotion de l'universalité de la Convention au Moyen-Orient, et nous avons déjà reçu l'indication de certains États membres qu'ils le feront. Dans ce contexte, je voudrais une fois de plus exprimer notre reconnaissance à la Turquie et à S. E. M. Selahattin Alpar, personnellement, pour leur hospitalité et la précieuse assistance qui a été fournie au Secrétariat technique en vue de faire de cet important événement un succès.

52. Le Secrétariat reste également en contact avec les ambassades d'Égypte et d'Israël, afin de programmer les missions de bonne volonté dans ces pays, qu'ils ont tous les deux acceptées. Nous attendons maintenant avec intérêt d'être informés sous peu des dates proposées pour ces visites.

Madame la Présidente,

53. La récente crise dramatique de Gaza a souligné l'importance cruciale d'obtenir la paix au Moyen-Orient. Nous avons toujours souligné que l'adhésion à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques par tous les pays du Moyen-Orient pourrait représenter une contribution importante à la réalisation de cet objectif. Pour cette raison, je continuerai vigoureusement à plaider la cause de l'universalité de la région du Moyen-Orient et à œuvrer dans ce but avec la plus ferme conviction et le plus grand engagement, pas seulement pour réaliser l'objectif de l'universalité ultime comme l'a demandé instamment la deuxième Conférence d'examen, mais également et avec l'urgence qui s'y ajoute, à titre d'outil permettant d'empêcher et de soulager la souffrance humaine et d'éviter la perte de vies innocentes.
54. Dans le domaine de notre coopération avec l'Organisation des Nations Unies, depuis la dernière session ordinaire du Conseil exécutif, j'ai pris la parole devant la Première Commission de l'Assemblée générale sur la situation actuelle de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle et la contribution des diverses organisations, ainsi que devant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale sur des aspects de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OIAC. Les visites à New York ont été également l'occasion de rencontrer des représentants d'États non parties.
55. Dans le contexte de la promotion de la coopération avec d'autres organisations internationales, en novembre 2008, je me suis rendu également à Addis Ababa (Éthiopie), pour m'adresser au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), au sujet de l'état de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et les travaux de l'OIAC et rencontrer également le Président de la Commission de l'UA, S. E. M. Jean Ping. J'ai aussi rencontré le Vice-Président de la Commission de l'UA et le Président du Conseil de paix et de sécurité. Toutes ces hautes personnalités m'ont à nouveau assuré du ferme soutien de l'UA dans le cadre de la promotion des objectifs et de la mise en œuvre pleine et efficace de la Convention en Afrique, ainsi que de la réalisation de son universalité sur le continent.
56. Au cours de la période considéré, je me suis également rendu en Bulgarie et en Argentine. Dans les deux capitales j'ai rencontré des personnalités de haut niveau, qui

ont réaffirmé le ferme soutien de leurs pays respectifs à la Convention et à l'OIAC. En novembre, j'ai pris la parole lors d'un séminaire sur "les risques et menaces actuels et futurs de prolifération : suffisance des efforts internationaux de non prolifération pour relever ces défis", événement organisé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord à Berlin (Allemagne). En décembre, j'ai également eu l'occasion de prendre la parole au Centre de politique de sécurité de Genève sur le sujet : "la Convention sur l'interdiction des armes chimiques : un cas de multilatéralisme efficace".

Relations avec les parties prenantes de la Convention

57. Le Secrétariat technique a aussi maintenu une coopération avec les parties prenantes clés de la Convention, comme l'industrie et la communauté scientifique. Il a, en outre, amorcé l'élaboration d'une stratégie à long terme sur la façon dont l'OIAC devrait continuer de développer sa relation avec ces parties prenantes dans le cadre de ses efforts pour appuyer une mise en œuvre plus efficace de la Convention, de manière très conforme au propre rapport de la Deuxième Conférence d'examen.

Madame la Présidente,

Comité des relations avec le pays hôte

58. Comme je l'avais annoncé à la treizième session de la Conférence des États parties, grâce aux travaux étendus réalisés par le Comité des relations avec le pays hôte et avec l'important soutien, du côté néerlandais, de l'Ambassadeur des Pays-Bas chargé des organisations internationales, S. E. M. Rob Zaagman et, bien entendu, du Représentant permanent auprès de l'OIAC, l'Ambassadeur Pieter de Savornin Lohman, le Mémoire d'accord entre le Secrétariat technique et le Ministère des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas a été conclu et signé le 1^{er} décembre 2008.

La contribution de l'OIAC aux efforts mondiaux contre le terrorisme

59. Le Secrétariat continue de donner un appui au Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme. La prochaine réunion du groupe, à la fin de mars 2009, inclura des exposés qui seront faits par deux experts saoudiens du contre-terrorisme. Cela s'inscrira dans la continuité d'une pratique établie consistant à partager les expériences régionales dans le domaine de la lutte contre le terrorisme mettant potentiellement en cause des armes de destruction massive et plus précisément des armes chimiques.
60. Dans le contexte de son appui aux efforts mondiaux visant à assurer la non prolifération des armes de destruction massive, le Secrétariat a appuyé l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) dans son programme actuel de "renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le trafic illicite et l'utilisation criminelle de substances et armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires". Le Secrétariat accueillera également, les 18 et 19 mars 2009, un événement organisé par UNICRI sur "les approches multilatérales de la non prolifération – la dimension chimique", qui

rassemblera des experts d'États membres et des représentants de diverses organisations internationales.

61. Le Secrétariat a été invité à participer au séminaire "Mise en œuvre efficace de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques comme contribution à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies", que l'Institut Clingendael de La Haye (Pays-Bas) prévoit d'organiser les 26 et 27 mars 2009. J'y serai personnellement présent. Ce séminaire a pour objectif de faire passer le message que la mise en œuvre efficace de la Convention contribue directement à l'exécution des obligations que fait la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des armes chimiques.

Questions administratives et financières

Questions financières

62. S'agissant maintenant des questions financières, j'ai soumis à l'examen du Conseil un rapport détaillé sur les recettes et les dépenses de l'OIAC pour l'exercice 2008.
63. À cet égard, j'aimerais signaler que 98,2 pour cent des contributions fixées ont été reçues au cours de 2008, soit le même pourcentage qu'en 2007. Toutefois, aussi bon que soit ce taux, je dois dire que ce taux de collecte de 98,2 pour cent pour 2008 était en partie dû à l'application de 6,6 millions d'euros (ou 9,7 pour cent du taux de collecte) d'excédents de trésorerie des exercices précédents. En ce qui concerne la chronologie des collectes, il est important de mentionner que ce n'est qu'au cours des deux derniers mois et demi de 2008 que plus de 25 pour cent des contributions totales fixées ont été reçues bien qu'elles fussent dues dans les 30 jours après réception de la communication pertinente, conformément aux Règlements financier et Règles de gestion financières.
64. En ce qui concerne les dépenses provisoires de 2008, elles s'élèvent à 70,9 millions d'euros, dont 6,12 millions concernent des engagements qui ont été reportés à 2009.
65. Les états financiers de l'OIAC pour 2008 et les états financiers de la Caisse de prévoyance pour 2008 seront achevés sous peu. Ces états seront par la suite audités par le Commissaire aux comptes et je compte les présenter ainsi que le rapport d'audit qui les accompagne au Conseil à sa cinquante-septième session.

Budget-programme proposé pour 2010

66. Le Secrétariat a maintenant commencé les préparatifs du projet de budget-programme pour 2010, que je prévois comme d'habitude de vous présenter en juin, c'est-à-dire avant la cinquante-septième session du Conseil.
67. Gardant à l'esprit l'état de l'exécution du budget-programme approuvé de 2008, les résultats financiers provisoires de 2008 font apparaître un excédent financier de 1,9 million d'euros. Les raisons en sont complexes mais, à mon avis, le niveau du

budget 2008 semble approprié afin de satisfaire aux besoins fondamentaux de l'OIAC, y compris ceux de 2010.

68. Je m'efforcerai donc, une fois de plus, alors que nous préparons le budget pour l'an prochain, de présenter un projet de budget-programme à croissance zéro, qui permettra l'exécution de tous les programmes dans le contexte d'une discipline financière stricte. Si nos efforts sont couronnés de succès, 2010 sera la cinquième année consécutive de budget à croissance nulle.
69. Dans l'objectif de renforcer encore la transparence, la responsabilité et la meilleure planification du budget-programme de l'OIAC, je suis heureux de vous informer que dans la structure du budget de 2010 les sous-programmes auront été rétablis. J'ai également décidé de réviser la liste des objets de financement afin de permettre à l'Organisation de mieux rendre compte de ses résultats et activités. De plus, la liste des objets de dépense a été révisée et permet une meilleure planification et de meilleurs comptes rendus. J'aimerais noter que ces améliorations représentent un pas de plus vers la mise en place définitive de la budgétisation axée sur les résultats (BAR).
70. Je suis également heureux de vous informer que, comme cela a été indiqué précédemment, j'ai décidé de communiquer aux États membres le rapport sur l'exécution des programmes pour 2008; ce rapport, actuellement en préparation, est un important produit du processus de la BAR.
71. Comme je l'ai indiqué à de nombreuses occasions, l'aptitude du Secrétariat à exécuter le budget-programme annuel dépend de la volonté des États membres – de tous les États membres – de payer leurs contributions à temps et intégralement. Il s'agit là d'une question qui a une forte incidence sur notre aptitude à mettre en œuvre efficacement tous les programmes du Secrétariat qu'ont approuvés les États membres. Les paiements tardifs (ou les non paiements) compliquent gravement les hypothèses de planification du Secrétariat technique. Une partie de la raison des fonds excédentaires, généralement à la fin de l'exercice, est que de grosses quotes-parts sont habituellement payées tard dans l'année, d'où une situation dans laquelle le Secrétariat ne peut engager des fonds pour des programmes ou exécuter ceux-ci de manière opportune ou efficace. À cet égard, je souhaite exprimer mes remerciements aux États membres qui ont déjà versé leurs quotes-parts pour 2009.

Questions de personnel

72. S'agissant des questions de personnel, j'aimerais informer qu'au dernier trimestre de 2008, le Secrétariat a continué d'améliorer ses services en rationalisant des procédures et en automatisant divers systèmes, réduisant ainsi les délais de recrutement. L'achèvement du Manuel du recrutement est prévu en mars 2009. Six directives administratives ont déjà été achevées. L'automatisation du Système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel a également été lancée.
73. L'OIAC a reçu 814 demandes et pourvu 11 postes au cours du dernier trimestre de 2008. Je prie instamment les États membres de continuer à diffuser les avis de vacance sur une base aussi large que possible, et de recommander aux candidats

qualifiés d'envoyer leur demande en temps opportun dans les délais indiqués dans l'avis. En ce qui concerne la durée de service, et comme vous l'avez tous demandé la dernière fois, et comme je l'ai spontanément offert, je soumettrai à votre examen un rapport dans le courant de cette année.

Conseil scientifique consultatif

74. Pour conclure, Madame la Présidente, permettez-moi de parler des travaux du Conseil scientifique consultatif. Vous avez reçu le rapport de la douzième session du Conseil scientifique et la note connexe contenant mes observations ainsi que mes recommandations au Conseil. À sa prochaine session, le Conseil scientifique continuera d'étudier les questions des progrès des sciences et de la technologie et, en particulier, d'étudier la toxicologie des nanosubstances. Le Conseil scientifique fournira également des avis sur l'examen des besoins opérationnels et des spécifications techniques pour le matériel d'inspection, auquel procède actuellement le Secrétariat. Cinq membres du Conseil scientifique arriveront au terme de leur mandat en mai et un autre en octobre 2009. J'ai l'intention de lancer un appel à candidatures au cours des prochaines semaines pour ces six postes vacants.

Réunion d'experts gouvernementaux chargée d'examiner le rapport présenté par le Conseil scientifique à la deuxième Conférence d'examen

Madame la Présidente,

75. Je voudrais aussi parler de la réunion d'experts gouvernementaux qui s'est tenue au siège de l'OIAC du 11 au 13 février, sous votre conduite compétente et avec la contribution de M. Ralf Trapp en qualité de modérateur. Cette réunion a été organisée en réponse à une demande de la deuxième Conférence d'examen à l'effet que le Conseil examine le rapport du Conseil scientifique consultatif, que j'avais soumis à la Conférence en février 2008 (RC-2/DG.1 du 28 février 2008 et Corr.1, en anglais seulement, du 5 mars 2008). Votre rapport sur les conclusions sera diffusé par le Secrétariat technique lorsqu'il sera disponible. soumis aux membres du Conseil exécutif à sa prochaine session ordinaire. D'ailleurs, s'agissant de cette question, le Secrétariat sera guidé par la pratique instituée à l'issue de la première Conférence d'examen, lorsqu'une réunion analogue avait été organisée.

Fonds d'affectation spéciale pour le Conseil scientifique consultatif

76. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour le Conseil scientifique, j'aimerais exprimer mes remerciements au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour sa généreuse contribution au fonds. J'espère que davantage d'États membres verseront des contributions volontaires, ce qui me permettra de convoquer une réunion supplémentaire du Conseil scientifique en novembre 2009 et de continuer les travaux du Groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse.

Madame la Présidente,
Éminents collègues,

77. J'en arrive ainsi à la fin de mon rapport. Je souhaite au Conseil une session couronnée de succès.

--- 0 ---